



## RAPPORT SUR L'ESCLAVAGE MODERNE 2023

### Introduction

Le présent rapport conjoint est établi conformément au paragraphe 11(2)b) de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, L.C. 2023, ch. 9 (la « Loi ») et a été préparé pour le compte de Cabico & co (« Cabico ») pour l'exercice financier terminé le 30 décembre 2023 (la « Période de référence »). Cabico & co comprend les entités suivantes : Groupe Cabico inc. et The Elmwood Group Limited. Il présente les mesures prises pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants à toutes les étapes de la production de biens, au Canada, ou de l'importation de biens au Canada par la Société.

Il s'agit du premier rapport préparé par Cabico conformément à la Loi.

**Mesures prises pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une ou l'autre des étapes de la production de marchandises par Cabico, au Canada ou ailleurs, ou de leur importation au Canada.**

Nous considérons le respect des droits de la personne comme une responsabilité d'entreprise fondamentale et une valeur qui gouverne l'ensemble de nos activités. Nous accordons la plus haute importance au respect des droits de la personne, partout où nous exerçons nos activités. Nous exigeons la même chose de nos partenaires d'affaires.

D'une manière générale, nous avons pris les mesures suivantes au cours de la Période de référence pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans notre entreprise et nos chaînes d'approvisionnement :

- Nous avons effectué un exercice de cartographie en lien avec une première évaluation interne des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement dans le but d'améliorer notre processus de diligence raisonnable à l'égard de nos fournisseurs.
- Nous avons pris la décision d'augmenter au cours des prochains mois et exercices nos activités de qualifications de nos fournisseurs afin de minimiser les risques liés à l'esclavage moderne, et ce en utilisant des services externes permettant d'évaluer la durabilité et la gestion des performances dans les domaines clés suivants : le travail et les droits de la personne.
- Nous avons pris la décision de mettre en place progressivement différentes politiques et certains processus liés à l'amélioration de la connaissance des obligations requises en vertu de la Loi, ce qui nous permettra d'améliorer et de tester ces processus dans le but de les améliorer.
- Nous ne sommes pas assujetties aux exigences de déclaration en vertu d'une loi sur la chaîne d'approvisionnement dans une autre administration

## Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de Cabico

Groupe Cabico inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. The Elmwood Group Limited est une société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. Ces deux sociétés font partie de Cabico & co (Cabico) tel que défini ci-haut. Cabico, dont le siège social est situé en Estrie, conçoit, développe, fabrique et commercialise des cabinets de cuisine sur mesure répartis en trois marques : Elmwood, Essence et Unique. Les opérations de fabrication se font en Estrie au Québec et dans la région de Niagara en Ontario. La totalité de nos ventes sont effectuées en Amérique du Nord à travers un réseau de revendeurs qui desservent les propriétaires ultimes des résidences où nos cabinets sont installés.

Cabico est une entreprise ayant 675 employés répartis dans 3 provinces canadiennes. Nous tentons de créer une culture axée sur la diversité et l'inclusion partout où nous exerçons nos activités.

Les produits de Cabico sont fabriqués dans ses sites de production au Canada (Coaticook et St-Catharines). La chaîne d'approvisionnement de Cabico se compose principalement de fournisseurs de produits pour la matière première, la quincaillerie et les accessoires servant à la fabrication de nos cabinets. La majorité de ces matières proviennent de fournisseurs avec lesquels Cabico a conclu des contrats à long terme. Cabico cherche à établir des relations à long terme avec d'importants fournisseurs directs et indirects pour la livraison de matériaux et de fournitures. Cabico fait actuellement affaire avec environ un millier de fournisseurs de produits et services dont la très grande majorité sont situés en Amérique du Nord. La répartition géographique de nos dépenses auprès de nos fournisseurs se décompose comme suit :

- Canada : 92.1%
- États-Unis : 6.1%
- Asie : 1.8%

## **Politiques et processus de diligence raisonnable**

Nous avons amorcé un exercice de rédaction de politiques qui confirmera et encadrera les pratiques d'achats auprès de nos fournisseurs qui sont basées sur un respect des différentes obligations légales et sociétales en plus de nos valeurs propres. Ces nouvelles politiques seront déployées au cours de l'exercice 2024. L'implication de la direction dans l'application et la gestion des relations avec nos fournisseurs a toujours permis d'assurer un très haut niveau d'éthique et de transparence dans les relations avec nos fournisseurs.

Ainsi nous prévoyons compléter les éléments suivants en 2024 :

- Un code d'éthique qui sera communiqué à l'ensemble des parties prenantes de Cabico, soit nos employés, partenaires et fournisseurs.
- Un code de conduite des fournisseurs qui renfermera des dispositions précises interdisant le travail des enfants et le travail forcé.

## **Évaluer et gérer nos risques**

Cabico adopte une approche fondée sur le risque pour évaluer et gérer le risque de travail forcé et de travail des enfants. Cette approche nous aide à prioriser nos efforts et à ajuster nos actions. Notre méthodologie d'identification des risques dans notre chaîne d'approvisionnement par le biais de notre processus de diligence raisonnable à l'égard des tierces parties combine notamment des indicateurs de risque pays, la catégorie du fournisseur et le type de produit ou service offert par le fournisseur. L'évaluation du risque qui en résulte détermine le niveau de diligence raisonnable supplémentaire à mettre en œuvre, notamment en ce qui concerne le travail forcé et le travail des enfants, ainsi que l'ampleur de la surveillance continue et la fréquence des examens requis.

Notre méthodologie d'identification des risques est notamment basée sur 1) le fait que le fournisseur a son siège social ou ses sites de fabrication dans des pays qui ont une note médiocre à l'indice de perception de la corruption ou qui sont à risque

selon l'indice mondial de l'esclavage en fonction des produits qu'ils fournissent à Cabico, 2) le fait que les produits ou services proviennent de l'un des pays mentionnés ci-dessus ou y soient livrés, 3) le fait que Cabico est approvisionnée avec certains biens et services indirects, et 4) le fait que les produits offerts par le fournisseur à Cabico comprennent des matières premières.

## **Mesures correctives**

À ce stade, aucun cas spécifique de travail forcé ou de travail des enfants n'a été identifié par Cabico et par conséquent aucune mesure corrective pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants n'a donc été entreprise, ni pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par une mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants.

Nos futures politiques permettront à nos employés et nos fournisseurs d'avoir un mécanisme de signalement des infractions d'ordre éthique ou juridique, entre autres préoccupations. Notre code de conduite des fournisseurs comprendra également des informations sur une « Ligne Éthique », grâce à laquelle les fournisseurs pourront faire part de leurs préoccupations. Conformément aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et à nos politiques, si une situation de non-conformité est repérée, Cabico veillera à élaborer et à mettre en place un plan correctif pour améliorer et corriger la situation.

## **Formation**

Les employés de Cabico en lien direct avec les processus d'approvisionnement recevront une formation personnalisée sur des sujets concernant l'éthique, nos politiques et la nouvelle loi relative au travail des enfants et au travail forcé. Nous ajouterons à notre processus d'intégration des nouveaux employés un volet qui portera sur notre code d'éthique et ses implications pour le respect de la Loi sur le travail des enfants et le travail forcé.

## **Évaluation de l'efficacité**

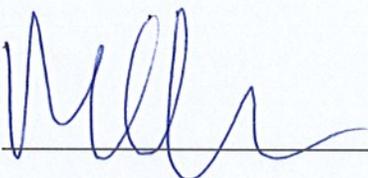
Cabico a mis en place un certain nombre de mesures pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement. Nous n'avons pas encore pris de mesures pour évaluer l'efficacité de ces actions, mais Cabico a l'intention d'évaluer ultérieurement son efficacité en matière de prévention et de réduction des risques de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

## Approbation et attestation

Ce rapport a été approuvé par les conseils d'administration respectifs de Groupe Cabico Inc. et The Elmwood Group Limited, conformément à l'alinéa 11(4)(b)(ii) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, je soussigné atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le présent rapport conjoint pour les entités mentionnées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans ce rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour la Période de référence.

J'ai le pouvoir de lier Cabico

Par :  \_\_\_\_\_

Alain Ouzilleau, Chef de la direction



570 Welland Avenue  
St. Catharines, ON  
L2M5V6 CANADA  
T 905 688-5205  
TF 1 800 267-1695

677 Akhurst Street  
Costickook, QC  
J1A 0B4 CANADA  
T 1 877 922-2426

[corpo.cabico.com](http://corpo.cabico.com)